

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

### DECISION N°2025-01-04

ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Un avenant au contrat d'assurance Multirisques est passé avec l'entreprise AXA – EI Valade redéfinissant les conditions particulières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La cotisation annuelle est fixée à 13 966.99 € HT soit 15 249.54 € TTC.

Meymac, le 21 Janvier 2025

Le Maire de Meymac,

  
Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
019-21 1913603-20250121-2025-01-04-AR  
Date de télétransmission : 22/01/2025  
Date de réception préfecture : 22/01/2025